

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Arrêté du 22 mai 2015 portant dissolution de la brigade territoriale de Bourg-de-Visa  
(Tarn-et-Garonne)**

NOR : INTJ1507953A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Bourg-de-Visa (Tarn-et-Garonne) est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> juin 2015. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Lauzerte et de Montaigu-de-Quercy sont modifiées, à la même date, dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Lauzerte et de Montaigu-de-Quercy exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 22 mai 2015.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général, adjoint au directeur  
des opérations et de l'emploi,*

P. LE MOUËL

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION FUTURE
<b>Lauzerte</b>	Bouloc Cazes-Mondenard Durfort-Lacapelette Lauzerte Montagudet Montbarla Saint-Amans-de-Pellagal Sainte-Juliette Sauveterre Tréjous	Bouloc <b>Brassac</b> Cazes-Mondenard Durfort-Lacapelette <b>Fauroux</b> Lauzerte <b>Miramont-de-Quercy</b> Montagudet Montbarla Saint-Amans-de-Pellagal Sainte-Juliette Saint-Nazaire-de-Valentane Sauveterre Touffailles Tréjous
<b>Montaigu-de-Quercy</b>	Belzève Montaigu-de-Quercy Rocquecor Saint-Amans-du-Pech Saint-Beauzeil Vailleilles	Belzève <b>Bourg-de-Visa</b> <b>Lacour</b> Montaigu-de-Quercy Rocquecor Saint-Amans-du-Pech Saint-Beauzeil Vailleilles
<b>Bourg-de-Visa</b>	<b>Bourg-de-Visa</b> <b>Brassac</b> <b>Fauroux</b> <b>Lacour</b> <b>Miramont-de-Quercy</b> <b>Saint-Nazaire-de-Valentane</b> <b>Touffailles</b>	(Dissolution)